

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mghellab-csslaval-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/f9eb0176b70cdd8608bf3ac0)

<https://www.cadre21.org/membres/f9eb0176b70cdd8608bf3ac0>

Date d'obtention : 2025-10-10 16:19:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler et rassurer la victime au début, lui parler du signalement, après il faut évaluer la situation en posant des questions et bien sûr remplir la grille d'évaluation à la troisième étape, il faut vérifier auprès de la victime s'il y a quelqu'un d'autre accourant de la situation et vérifier les informations auprès des jeunes impliqués et de compléter la grille. parler avec les jeunes impliqués et leur demander de ne pas divulguer l'information. Contacter la police sans le remplissage de la grille si s'il y a des soupçons qu'il y a du contenu correspondant au pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Après avoir analysé les trois cas, j'ai compris qu'en tant qu'intervenante, je peux être confrontée à différentes situations de secto, chacune présentant des particularités. J'ai appris qu'il est essentiel d'enquêter auprès de la victime ainsi que des témoins, afin d'évaluer la situation de manière précise. Cette évaluation permettra de déterminer si la situation est malveillante ou non, et ainsi de définir l'ordre des étapes à suivre pour intervenir efficacement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate pour moi est celle où je dois interroger l'instigateur et lui demander d'accéder à son téléphone portable ou de me le donner pour le confisquer pour vérification. Je peux alors me retrouver face à une personne qui refuse catégoriquement de coopérer et nie l'ensemble des faits.